



Le 14 juin 2022

Monsieur Éric BANEL  
Directeur de la DGAMPA

Monsieur le directeur,

Nous prenons actes de votre présentation du mardi 7 juin sur le projet de réseau des LPM qui nous laisse perplexes.

Si les objectifs sont pour l'essentiel partagés, les moyens pour y parvenir sont complexes et confus.

Rien n'est présenté sur la nouvelle gouvernance du réseau : un comité de pilotage ? Qu'en sera-t-il de sa composition, du rôle de la DGAMPA et de ses services historiques GM, IGEM, UCEM ? des engagements financiers qui seraient votés via les conseils d'administration par le biais de conventions ponctuelles, de la structure de moyens communs aux EPLE ? (Des recrutements faits par qui ? rémunérés comment ? sur quelles bases et sous quelles autorités ?)

1. Le réseau des LPM existe déjà ; il faut le renforcer ; nous sommes d'accord mais : les LPM de ce réseau sont sous l'autorité directe du ministère depuis 20 ans (et donc sous l'autorité du DGAMPA et des DIRM).

Ce réseau existe avec les 12 lycées, nous ne pouvons envisager la non-participation d'un ou plusieurs lycées à sa réactivation. Toute mise à l'écart provoquerait une rupture d'égalité inadmissible pour le service public ! Cela serait un recul inacceptable par rapport à la situation actuelle.

Cette réactivation n'a pas besoin d'une convention cadre à court terme sur des objectifs communs et partagés, dont tous sont centrés en premier lieu sur l'activité de la formation initiale.

Pour l'intersyndicale, la priorité, c'est de renforcer les structures GM, UCEM, IGEM existantes, au lieu de les réduire comme c'est le cas depuis des années.

C'est le meilleur moyen de développer dans tous les EPLE, l'accompagnement (pédagogie, qualité, ...) et la communication.

2. Dans le domaine de la FC, le statut des personnels est pour l'intersyndicale une donnée incontournable, à savoir un statut harmonisé, juridiquement fiable qui sécurise l'emploi, et qui garantisse de meilleures conditions de rémunérations. Le réseau ne doit pas entraîner des mutations, ni des modifications des fiches de postes non souhaitées des personnels de la FC.

Dans ce but, et pour favoriser la coopération des EPLE, une véritable concertation, avec les agents, doit être mise en place.

3. Comme pour le pilotage du réseau, nous demandons que la concertation pour la mise en place de ce réseau soit élargie aux personnels et leurs représentants, un par OS : CFDT, CGT, SNETAP-FSU.

4. Nous attirons votre attention sur l'objectif affiché du développement de l'apprentissage, et sur la spécificité de la dureté des métiers de marin, notamment, compte-tenu des risques de troubles musculo-squelettiques pour les plus jeunes, de la baisse de la qualité de l'enseignement du fait de la fatigue des élèves lorsqu'ils sont en cours, et de la menace que le développement de l'apprentissage pourrait faire peser sur les effectifs des formations scolaires.

Nous demandons à participer à une réflexion et une expertise pour proposer "sans dangers" ce modèle de formation.

Beaucoup de choses doivent encore être précisées. L'idée d'une convention très souple, qui n'engagerait à rien ou presque nous semble contradictoire avec le diagnostic partagé d'un véritable besoin.

Si l'État doit s'engager davantage pour offrir un service public de formation maritime à la hauteur des enjeux, la réponse ne peut pas être : un "réseau" à adhésion facultative, "à la carte" !

Pour la CFDT

Pour le SNETAP-FSU

Pour le SNPAM-CGT

François YVON

Pascale BOZEC

Clément CALMETTES